

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- 8 JUIL. 1977

Séance ordinaire du huit juillet mil neuf cent soixante dix sept.

L'an mil neuf cent soixante dix sept, le huit juillet à vingt heures quarante cinq,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 1er Juillet 1977, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques ROBERT.

ETAIENT PRESENTS : MM. Jean-Jacques ROBERT Maire - VIOLETTE - GENNATAS - MONIER - DUMAS - BOURIOT - GARRO - BACA - CORAS - Mme. MINSSIEUX - MM. NICE - EXCOFFIER - FRANCO -

POUVOIRS : M. CHAMPAGNE à M. ROBERT
M. PERTIN à M. FRANCO
Mme. BLIN à M. GENNATAS
M. DENEUX à M. VIOLETTE
Mlle. ARCHENAULT à M. BOURIOT
M. GUILLAUMET à M. BOURIOT

ABSENTS EXCUSES : M. Le Docteur LEON - MM. LACLAU - LEBORGNE
Maître GILLES -

Après lecture, le procès verbal de la dernière séance est adopté.

- CONSTRUCTION D'UN BUREAU DE POSTE -

Monsieur VIOLETTE expose au Conseil Municipal que les services des P.T.T. ont relancé la Commune afin de déterminer si le Bureau de Poste sera construit par la Commune et loué à l'Administration, ou si c'est l'ETAT qui se charge de sa construction.

Il fait part d'une réunion qui s'est tenue en Mairie le 29 Juin et au cours de laquelle assistaient Messieurs CHAMPAGNE, VIOLETTE pour la Ville, Messieurs MARTINEZ & GUEVEL de la Direction Régionale des P.T.T., Monsieur LIA, Receveur des Postes de MENNECY, Monsieur CARPENTIER Architecte.

Il fait le compte-rendu de cette réunion :

Ce bureau doit être construit sur un terrain de 2500 M2 appartenant à l'Etat, situé sur le Route Nationale 191, à côté de la Perception Municipale, Monsieur MARTINEZ a déclaré que le projet était inscrit au programme complémentaire de 1978. Ce qui laisse à penser qu'il pourrait être construit par l'Etat en 1978, non pas en première urgence mais dans la mesure où les crédits votés par le Parlement seraient suffisants pour lancer l'opération en 1978. Sinon, il est supposé que le projet serait repris en 1979, sans que l'on puisse préjuger de son classement dans l'ordre des réalisations, ni de l'urgence.

- 8 JUIL. 1977

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Il est évident que si la Commune décidait de prendre en charge cette construction, ce bureau serait construit dans de meilleurs délais.

Les Services des P.T.T. ont établi un état des besoins qui donne les caractéristiques du futur bureau, notamment, en ce qui concerne les surfaces des installations.

D'après ces données, un avant projet a été demandé à Monsieur CARPENTIER Architecte.

Le plan qu'il a fourni donne une surface de plancher de 1300 M2 dont 982 M2 au sol. Cependant, il faudrait y ajouter environ 130 à 150 M2 pour 6 chambres et dégagements destinés au personnel des P.T.T. nouvellement nommés dans la Commune, dans l'attente que ces agents se logent par leurs propres moyens.

Il faut ajouter les surfaces de parking de service, environ 400 M2 et les parkings destinés au public. L'Administration de l'Equipement demanderait 900 M2. Cette dernière surface paraît exorbitante, et il sera demandé que soit acceptée une surface moindre.

Il y aura lieu également de prévoir les :

- Eaux usées -
- Eaux pluviales -
- Eau potable et service Incendie -
- Alimentation électrique -
- Alimentation téléphonique -
- Voie d'accès -

Le coût de cette réalisation peut être évaluée de 4.800.000 à 5.000.000 Francs.

Le financement peut donc se prévoir comme suit :

- Subvention de l'Etat (Forfait)..... 100.000 F.
- Subvention de la Région 15%..... 700.000 à 750.000 F.
- Emprunt communal..... 4000.000 à 4150.000 F.

Ce bureau serait ensuite loué à l'Administration qui verserait pendant 35 ans un loyer indexé sur la base de 7,50% de la dépense.

Ce loyer, les premières années, ne couvrirait vraisemblablement pas complètement l'annuité de remboursement. A l'issue de cette période l'Administration deviendrait propriétaire des locaux.



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - 8 JUIL. 1977

Monsieur VIOLETTE fait ensuite part des observations présentées par la Commission des Travaux qui a examiné le dossier :

A - CONSTRUCTION :

1°) cas - Attendre que l'Administration construise elle-même. Compte-tenu de l'incertitude de la date de réalisation, demander un rendez-vous, au plus haut niveau avec les responsables de l'Etat afin de s'assurer d'une date.

2ème cas - La Ville construit. Il serait souhaitable que soient revues les surfaces affectées, notamment, au public, la salle d'attente paraissant beaucoup trop petite.

Etudier un accès séparé pour les boîtes postales. Suppression du jardin d'hiver et redistribution des bureaux et du chargement, recul du comptoir et des guichets afin de dégager environ 100 M2 pour le public.

Revoir également une nouvelle implantation des parkings dans les zones non-aédificandi.

Supprimer tout accès par la Route Nationale 191.

Le Conseil est ensuite appelé à donner son avis et de la discussion qui s'ensuit, l'avis de la Commission des Travaux est retenu, et est adoptée la proposition de Monsieur ROBERT :

- Mise sur pied d'une réunion à laquelle prendraient part Monsieur le Préfet, Monsieur le Sous-Préfet, la Direction Départementale de l'Equipement, les Responsables de l'Administration des P.T.T. pour diminuer les prétentions et abaisser ainsi le coût de construction. Provoquer ensuite une entrevue avec le Secrétaire d'Etat aux P.T.T.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

Adopte les conclusions de la Commission des Travaux,

Désigne : MM. VIOLETTE - BOURIOT - GARO - pour accompagner Monsieur ROBERT aux diverses entrevues envisagées.

o o
o

- ZONE NATURELLES D'EQUILIBRE -

Monsieur ROBERT informe le Conseil Municipal, qu'à la suite des réunions qui se sont tenues dernièrement et auxquelles assistaient Messieurs les Maires et Adjointes des Communes du Canton, en présence de Monsieur le Préfet, puis des Conseils Municipaux des Communes du Canton, il a demandé par lettre :

4.

MENNECY
ESSONNE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - 8 JUIL 1977

- A Monsieur le Sous-Préfet d'attendre à la fin de l'année pour prendre toutes décisions sur cette affaire.

- A Monsieur le Président du Conseil Général d'attendre décembre pour étudier le dossier des ZONES NATURELLES D'EQUILIBRE et en débattre au Conseil Général afin que l'ensemble des Communes du Canton concernées aient pu rédiger un document en commun.

Monsieur VIOLETTE fait part du compte-rendu de la Commission des Travaux :

Les Membres de la Commission avaient pris connaissance du dossier auparavant. Certains avaient assisté à la présentation de Madame DELPRAT et entendu l'exposé de Monsieur LECLERC, Maire de VERT-le-PETIT au cours de la réunion des Elus du Canton.

Il y a certainement deux manières d'étudier ce dossier :

- d'une façon générale, ou, simplement, en ce qui concerne notre Commune.

D'une manière générale, ce projet semble satisfaire aux souhaits de chacun, en ce qui concerne la sauvegarde de l'espace rural et de l'expansion urbaine, surtout la protection des sites pour que notre région ne soit pas le dépotoir et le défouloir des citadins. Il est à retenir aussi la lutte pour la pollution et les nuisances.

En ce qui concerne les aménagements ruraux, les chemins, pistes cavalières et cyclistes, ceci intéresse surtout les Communes purement rurales ayant leurs propres problèmes, que nous Elus de la Ville de MENNECY ne pouvons estimer ayant, il semble des problèmes différents.

Nous sommes mitoyens avec la Ville Nouvelle d'EVRY, la rivière, l'Essonne nous sépare, c'est une fragile frontière bien qu'elle soit doublée par la " muraille de papier " dont parlait récemment Monsieur le Préfet.

C'est plutôt cette " muraille de papier " qui nous inquiète et qu'il faudrait renforcer.

La Commission a retenu, en ce qui concerne notre Commune, en priorité :

- La sauvegarde des sites et du cadre de vie,

- La protection de la Vallée de l'Essonne en évitant la construction et l'implantation de centres de loisirs trop bruyants, nécessitant de trop importants équipements,
- Que l'espace de cette vallée, même sur les Communes voisines, demeure un lieu de repos et de tranquillité pour la promenade ou la pêche,

63

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - 8 JUL 1977

- Contenir l'expansion urbaine et démographique,

- Ne pas aliéner l'espace rural pour la construction intensive. Tolérer une construction pavillonnaire individuelle modérée dans le cadre actuel de la Commune et continuer à rechercher l'équilibre urbain convenant à notre localité,

- Favoriser les activités artisanales ou petites industries pour assurer quelques emplois à nos concitoyens, et intervenir énergiquement auprès des autorités compétentes pour exiger l'amélioration des transports afin de permettre à ceux qui se déplacent pour leur travail une réduction sensible du temps de trajet et les ennuis des correspondances de trains.

Pour la sauvegarde du patrimoine, nous pensons surtout à notre Parc de Villeroy, qui devrait toujours rester dans le cadre communal et rejeter toute proposition ou exigence de l'Administration qui désirerait l'inscrire dans un cadre départemental.

MENNECY a toujours été, une Commune agricole, il faut également sauvegarder les champs, non seulement pour leur protection mais aussi pour l'environnement et le bien être de la vie à la campagne.

En conclusion, les nouveaux élus, Membres de la Commission des Travaux félicitent les Conseils Municipaux qui ont procédé d'avoir su équilibrer notre Commune depuis plusieurs années.

Monsieur ROBERT propose que pour MENNECY, il soit demandé :

- Le classement des marais et de la Vallée de l'Essonne.

- Création d'une piste cyclable sur la Route Nationale 191, entre le chemin de TOURNENFILS et l'Aqueduc de la Vanne, le long du Parc de Villeroy où il existe une très large banquette.

- Création d'une piste cyclable le long du C.D. 153 (Route de Chevannes).

- Dégagement de crédits pour financement :

- De plantations -

- Aménagements des Communs du Château, où pourraient être installés des ateliers d'artisanat d'Art (poterie et céramique),

- Création d'un Théâtre de verdure,

- Parc de jeux pour enfants,

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL = 8 JUIL. 1977

D'autre part, pour ce qui concerne le projet de piscine couverte avancé par la Commune de BALLANCOURT, Monsieur ROBERT donne connaissance du dossier 1000 piscines élaboré en 1970-1971 par la Commune de MENNECY, mais qui n'avait pas eu de suites, la majorité des Communes intéressées n'ayant pas accepté les dépenses d'installation et de fonctionnement qui s'y rapportaient.

L E C O N S E I L

Adopte les propositions de Monsieur ROBERT,

- Créer un groupe de travail composé de MM. VIOLETTE-BOURIOT - GARRO qui sera chargé de poursuivre l'étude de ce dossier.

o o
o

- PERIMETRE SCOLAIRE -

Monsieur GENNATAS rend compte de la réunion qui s'est tenue en Mairie et à laquelle assistaient, outre, les Membres de la Commission des Affaires Scolaires, Monsieur le Directeur et Madame la Directrice des Ecoles concernées, les Enseignants, les représentants des Associations de Parents d'Elèves, les représentants des Inspections Académique et Primaire conviées ne s'étant pas présenté pour débattre de la répartition des élèves dans les Ecoles de l'Ormeteau et de la Sablière, après mise en place de la mixité.

Après discussion, il a été décidé de laisser dans chaque école l'ensemble des cours :

- Cours préparatoire, Cours élémentaires 1ère et 2ème année, Cours moyens 1ère et 2ème année et d'affecter à chaque école un périmètre scolaire, susceptible d'être révisé tous les ans.

Ces périmètres sont les suivants :

- Ecole Mixte, rue de l'Ormeteau :

- rue de la Sablière, Place de la Mairie, rue de la Croix-Boissée, rue Périchon, rue de la République, Avenue Darblay (de la rue Périchon à la Gare), rue du Général Pierre, rue du Four à Chaux, rue du Général Leclerc, Place du 8 Mai, rue Canoville, rue du Puits-Massé, rue du Petit-Mennecy, Avenue du Bois-Chapet, rue du Bel-Air, rue de l'Ormeteau, Chemin de l'Ormeteau, rue du Parc, Avenue du Général de Gaulle, (jusqu'à la rue de l'Arcade) Sentier Boucher, rue Jean-Jaurès.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- 8 JUL. 1977

- Ecole Mixte, rue de la Sablière :

- rue des Chèvres, Avenue de Chevannes, rue du Champoreux, rue de l'Arcade, rue de Milly, rue Charpentier, Avenue de Villeroy, rue de la Fontaine, rue des Châtries, Résidence Fort Oiseau, Résidence des Châtries, rue du Rû.

L E C O N S E I L

- Après en avoir délibéré et à l'unanimité,
- Adopte les périmètres retenus par la Commission,
- Décide de les revoir chaque année, si besoin est.

o o
o

- BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES -

Monsieur BOURIOT expose au Conseil les résultats des recherches faites par la Commission "ANIMATION & INFORMATION" en vue de publier un bulletin d'informations qui serait distribué à la population.

La Commission s'est arrêté sur la solution qui consiste à traiter avec une société spécialisée qui ferait son affaire de la publicité, et imprimerait les textes qui lui seraient fournis par la Municipalité.

Un contact a été pris avec la Société "LES EDITIONS MUNICIPALES" qui édite déjà de nombreuses brochures pour l'Administration. Elle propose une revue de 24 pages en format 21X29,7 dont 1/3 serait réservé à la publicité.

Il serait tiré 3200 exemplaires et la parution saurait lieu en 1977-1978, vers le 15 octobre, 15 Janvier, 15 avril, 15 septembre.

Monsieur BOURIOT donne lecture du projet de contrat établi en commun accord entre les Membres de la Commission et la Société d'Edition.

De la discussion qui suit il est à retenir qu'une majorité des Conseillers s'inquiète des sommes qui seront réclamées aux annonceurs au titre de la publicité. Monsieur BOURIOT signale qu'une page est facturée 2.000 Francs H.T.

Diverses solutions sont alors proposées :

- Monsieur ROBERT : que la Commune se charge de la publicité.

- Monsieur CORAS : que l'on utilise le journal local "LE REPUBLICAIN".

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

En conclusion,

8 JUL 1977

LE CONSEIL

Rejete la proposition de contrat,

Décide de sortir un bulletin de renseignements généraux du type de celui édité en 1975, mais remis à jour, puis d'éditer une feuille d'informations vers le 15 Décembre ou 15 Janvier, une autre vers le 15 Mars ou le 15 Avril.

Décide de traiter directement la publicité avec les Entreprises et Commerçants locaux.

o o
o

- CONTRAVENTION DE MADAME SIMONOT -

Monsieur ROBERT signale que Madame SIMONOT, Assistante Sociale qui travaille en étroite collaboration avec les Services Municipaux s'est vu infliger une contravention pour stationnement irrégulier alors qu'elle faisait des enquêtes pour le compte du Service d'Aide Sociale.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide de prendre en charge le montant de la dépense, soit 150,00 Francs au Percepteur de CORBEIL-ESSONNES VILLE.

Dit que cette dépense sera imputée au chapitre 940 du Budget de l'Exercice en cours.

o o
o

- MARCHE AVEC LA SOCIETE B.R.M. -

Monsieur GARRO signale que les commandes de matériel est mobilier scolaire et de collectivités en cours ou à faire se monte à environ 70.000 Francs et qu'il y a lieu de signer un marché de gré à gré avec la Société B.R.M. fournisseur.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - 8 JUIL 1977

Autorise le Maire à signer le marché de gré à gré à intervenir avec la Société B.R.M. & BRESSUIRE (Deux-Sèvres) pour fourniture de matériel et mobilier scolaire et de collectivités pour un montant de 70.000 Francs.

Dit que cette dépense sera financée par imputation des crédits ouverts aux chapitres 900 & 903 du Budget de l'exercice courant.

o o
o

- AFFAIRES DIVERSES -

Monsieur ROBERT donne lecture de diverses correspondances :

- Les enfants de la Classe de Madame CHAMPY qui remercient pour leur voyage de fin d'année à Saint-Herblain.

- de Monsieur BORNET gardien de la piscine, pour l'aide apportée par le Conseil Municipal lors du vol dont il a été victime.

- de Madame FEAGLEY qui remercie pour les fleurs reçues à l'occasion de la Fête des Mères.

o o
o

Monsieur CORAS fait un compte-rendu de la réunion à laquelle il a assisté au Centre Culturel de CORBEIL-ESSONNES, ayant pour but de solliciter des Communes une subvention pour les enfants qui fréquentent le Conservatoire Municipal de Musique de CORBEIL-ESSONNES.

Monsieur CORAS a déclaré qu'il avait, à priori, rejeté cette proposition, les enfants de MENNECY ayant à leur disposition l'Ecole Municipale de Musique. Il a demandé que soit communiqué la liste des élèves concernés.

L E C O N S E I L

Approuve la position tenue par Monsieur CORAS.

o o
o

Monsieur GENNATAS demande :

1°) - s'il ne serait pas possible d'attribuer la salle du Mille-Club réservée aux Cadets Pompiers à l'Ecole de Musique, les horaires d'utilisation par les usagers étant différents. Affaire à régler entre les intéressés.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - 8 JUIL. 1977

2°) - que les panneaux "Sens interdit" soient mis afin de préciser les sens giratoires sur les ronds-points à l'entrée de l'Avenue de Neufville et de la rue des Porcelaines. Réponse de Monsieur VIOLETTE : ce travail a été réalisé.

3°) - S'il est exact que les Pompiers bénéficient de l'entrée gratuite à la piscine. Réponse de Monsieur ROBERT : Non.

4°) - Que devient-il de la halte garderie prévue dans le quartier VERVILLE-VILLEROY. Réponse de Monsieur ROBERT : Cette question pourrait-être mise à l'ordre du jour du prochain Conseil.

5°) - Abords de l'Ecole des Myrtilles : Réponse de Monsieur VIOLETTE : Les services municipaux doivent couper les herbes et ramasser les détritrus qui ont été déposés par les riverains.

o o
o

Monsieur DUMAS demande où en est l'aménagement des locaux à usage de réfectoire à l'Ecole des Myrtilles. Réponse de Monsieur ROBERT : L'Entreprise JAMET a fait parvenir un devis d'environ 60.000 Francs et l'ordre de commencer les travaux a été donné dans la semaine. Monsieur JAMET a assuré que le chantier serait terminé pour la rentrée scolaire.

LE CONSEIL

Donne son accord,

Et sollicite l'attribution de subventions du Département pour cet aménagement.

o o
o

Monsieur GARRO donne lecture d'une lettre émanant de Monsieur et Madame GUITTON qui remercie le Conseil Municipal et la Commission d'Animation et d'Information à l'occasion du piano qu'ils ont reçu comme lot à la tombola organisée pour la Fête du Parc du 12 Juin.

o o
o

Monsieur FRANCO demande que le Conseil Municipal accepte la proposition de la Commission d'Animation et d'Information de s'élargir en incorporant Messieurs Jean-Pierre RIVIERE - BREMONT - VEYSSIERE - MEIGNANT - Mesdames MINSSIEUX - COSSON - Mademoiselle ARCHENAULT -

LE CONSEIL

Adopte cette proposition.

